



FORMATION SPORTS & MÉTIERS

MENTION COMPLÉMENTAIRE

ANIMATION GESTION DE PROJET DANS LE SECTEUR SPORTIF

Bac +1 (Niveau 4)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'Apprenant en MC AG2S, sera en capacité de prendre en compte les spécificités des publics et de la structure d'exercice. De plus il sera en mesure de mettre en œuvre et gérer un projet d'animation.

La MC AG2S, permet d'acquérir un diplôme de niveau 4 (niveau BAC +1).

Débouchés

> Les titulaires de la mention complémentaire pourront viser des activités professionnelles dans le champ de l'animation, l'administration et la gestion de projets ou d'organisations dans le secteur économique du sport, dans des associations ou collectivités ou toute structure promouvant les activités physiques ou sportives, y compris dans un cadre périscolaire.

MODALITÉS DE RECRUTEMENT & DÉLAIS D'ACCÈS

> Disposer d'un employeur,

DÉLAIS D'ACCÈS : les différentes étapes du recrutement mentionnées ci-dessus se réalisent entre le mois de mars et un mois avant la date d'entrée en formation.

Le recrutement s'organise à partir du mois de mars par le dépôt d'un dossier d'inscription auprès de l'une de nos structures de formation partenaires.

ACCESSIBILITÉ AUX PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour tout besoin spécifique et toute adaptation, consultez notre référente Handicap :

Mélynda Cordon : contact@fsm01.fr

LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES & MÉTHODES MOBILISÉES

Le parcours de formation diplômant se déroule en présentiel et au sein de structures employeurs (Club, associations, collectivités, entreprises...) avec un principe d'alternance entre théorie et pratique.

Différentes modalités pédagogiques peuvent être mise en œuvre :

- Des apports théoriques
- Des apports pratiques
- Une mise en pratique de projets
- Des travaux individuels et collectif

CONDITIONS D'ACCÈS

- > Être âgé de 16 ans minimum
- > Être titulaire d'un diplôme de niveau 4

*Pas de condition d'âge maximum pour les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé ou de dérogations spécifiques.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et/ou titulaire d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

LA FORMATION

Dates de démarrage et de fin de formation

/09/2023 au /07/2024 (400h de formation)

Durée

11 mois

Coût

Si en contrat d'apprentissage avec une structure : vos frais de formation sont alors financés à 100%

Si en contrat de professionnalisation avec une structure : vos frais de formation sont alors financés à 100%

Possibilité de formation hors apprentissage : frais pédagogiques 6000€ (possibilités de financement > nous contacter)

Contenu de la formation

- > E1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
 - Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
 - Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
 - Contribuer au fonctionnement d'une structure
- > E2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
 - Concevoir un projet d'animation
 - Conduire un projet d'animation
 - Évaluer un projet d'animation
- > E3 : Gérer un projet dans le secteur du sport
 - Assurer le cadrage d'un projet
 - Promouvoir un projet
 - Cloturer un projet

LES MODALITÉS D'ÉVALUATION

Dossier Projet

Pratique des activités sportives

Encadrement des activités Sportives